

Coppet, le 18 juillet 1904.

Monsieur J. Lagier,  
Président de la Société internationale de Sauvetage  
du "Lac Léman",  
Nyon.

Monsieur le Président,

En réponse à votre honorée lettre  
du 16 courant nous demandant les motifs de saisie  
qui ont fait l'objet de notre détermination du 13 juillet  
que nous avons portée à votre connaissance le 4 courant,  
les voici :

1<sup>o</sup> En 1905, il a été gracieusement offert par notre  
membre, Mr. Butat, une coupe challenge, pour être  
courue chaque année par les équipes du "Petit Lac". A  
cet effet, une <sup>petite</sup> fête s'imposait et, en Août, toutes les  
Sections de Nyon à Genève inauguraient chez nous ce  
superbe don. A cette réunion fraternelle, qui a été très-  
réussie et nous rappelait notre belle solennité de 1904,  
nous nous étions faits un plaisir, un devoir même, d'in-  
viter cordialement nos principaux membres du "Comité  
Central"; mais, personne n'a donné signe de vie et  
aucun n'a daigné nous accuser réception de <sup>notre</sup> invitation.

2<sup>o</sup>. Cette <sup>en 1904</sup> même année, notre Section avait obtenu au  
Bouveret, un accessit du Comité du Prix Hubert.

Depuis, le prix de ce vénéré Colonel Hubert, le pro-  
moteur de notre Section qu'il a piloté à ses débuts,

I. J. J.

après ce premier attribut, semblait recevoir de droit  
 une section de notre importance et de notre ancienneté.  
 car, si vous jetez les yeux sur nos comptes qui  
 n'ont jamais donné lieu à une contestation, vous  
 jugerez que nous ne sommes pas une quantité né-  
 gligeable, et que notre comptabilité en règle <sup>ne peut</sup>  
 pas avoir donné lieu à une motion défavorable à  
 notre égard de la part du Comité de ce Prix. Puis,  
 la décision de ce Comité par laquelle il a décerné, le  
 27 juillet dernier, à Rolle, ce prix à une section de  
 deux années d'existence seulement, sacrifiant ainsi  
 une soeur de bien plus vingt ans, forte de cinquante-cinq  
 membres, qui envoie annuellement frs. 600.- à  
 la Caisse Centrale; a fait déborder la coupe et, en ce  
 même jour de fête, nos sociétaires pour protester con-  
 tre ce favoritisme trop frappant, en quoi ils voient  
 une antipathie envers les Sections du Petit Sac en  
 général et à l'égard de Coppet en particulier, ont  
 unanimement demandé l'Assemblée extraordinaire  
 où a été prise, comme protestation, la grave décision  
 de se séparer du giron international du Sauvetage du  
 Léman.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, avec nos  
 regrets, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président:

Le Commissaire,

Le Secrétaire-Caissier

Et.

Portoy,

St. Natural,